Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 29 (2003)

Heft: 1

Artikel: Réflexions sur deux thèmes liés à la réforme : l'allongement de la durée des études et la mobilité des étudiants

Autor: Piérart, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-894031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Resümee

Die Universität Basel ist von den zahlreichen Vorteilen der Studienreform im Sinne der Ziele der Bologna-Deklaration überzeugt. Die verbesserte Transparenz, die Erleichterung des Teilzeitstudiums, die Verteilung der Prüfungen auf das Studium, die Erleichterung der Mobilität, die Möglichkeit des fächerübergreifenden Studiums bzw. des Fächerwechsels zwischen Bachelor und Master und die internationale Anerkennung der Abschlüsse waren auch die entscheidenden Argumente, die den studentischen Vertretern in Basel eine konstruktive Mitarbeit an dem Reformprozess ermöglichten.

Die Erfahrung der letzen zwei Jahre an der Universität Basel belegt zudem die Akzeptanz der neuen Programme bei den Studierenden. Diejenigen, welche die Wahl hatten, entweder mit ihrem Lizenziats- bzw. Diplomstudium fortzufahren, oder in einen Bachelorstudiengang zu wechseln, entschieden sich in 98% der Fälle zu wechseln.
Weitere interessante Erkenntnisse aus der Umsetzung der Reformen in den Fakultäten lassen sich wie folgt zusammenfassen:

- Es lässt sich eine Konvergenz der Ausbildungsstrukturen feststellen, d.h. die naturwissenschaftlichen Programme wurden offener und flexibler als bisher gestaltet, während die geisteswissenschaftlichen Curricula strukturierter werden;
- Das anfangs mit Zurückhaltung aufgenommene fächer- und fakultätsübergreifende Studieren ist inzwischen weithin akzeptiert worden.
- Die Personalstruktur entspricht nicht immer den Anforderungen der reformierten Curricula. Es gilt, Mittel zu flexibilisieren, vermehrt Wissenschaftler des höheren Mittelbaus anzustellen und den akademischen Nachwuchs zu fördern.
- Mit der Bologna-Reformen zeigt sich immer deutlicher, dass teilweise auch zu viel Lehre angeboten wird. Es kommt hinzu, dass vermutlich in vielen Studiengängen, gemessen am realen Arbeitsaufwand, die Anzahl Kreditpunkte pro Semesterwochenstunde Lehrveranstaltung zu gering sind. Im Detail nachgewiesen werden kann dies jedoch erst mittels Evaluationen der Curricula.
- Ebenfalls im Hinblick auf die Kompatibilität mit Bologna wird mittelfristig die Internationalisierung der Studiengänge (Joint degrees mit anderen Universitäten, Kooperationsvereinbarungen, englischsprachige Masterprogramme etc.) stark an Bedeutung gewinnen. Der EUCOR-Verbund bietet hier für die Universität naheliegende Möglichkeiten, die es in Zukunft weiter auszubauen gilt.

Réflexions sur deux thèmes liés à la réforme: l'allongement de la durée des études et la mobilité des étudiants

Marcel Piérart

1.

En automne 2003, les étudiants et les étudiantes qui commenceront leurs études à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg suivront les nouveaux programmes issus de la réforme dite de Bologne. Appelé chez nos voisins système des "trois-cinq-huit", ce processus est appelé à remplacer notre licence en quatre ans par deux diplômes: le premier, délivré après des études qui devraient normalement s'étendre sur trois années, s'appellera officiellement diplôme universitaire en lettres et sera le Bachelor of Arts européen (BA). Après deux ans d'études supplémentaires, l'étudiant recevra le diplôme de licence qui sera le Master of Arts européen (MA). Les études de doctorat, pour l'instant, ne sont pas touchées par la réforme. Tout cela est conforme aux directives que nous ont données la Conférence universitaire suisse et la Conférence des recteurs des Universités de Suisse.

Je continue à parler de durée d'études par souci de clarté. Mais il ne s'agit là que d'un cadre destiné à construire des plans d'études et non du temps que les étudiantes et les étudiants passeront réellement à l'Université. Actuellement, la licence est de huit semestres, mais beaucoup d'étudiants restent plus longtemps sur les bancs de nos institutions, parfois beaucoup plus longtemps. Les détracteurs de la réforme disent qu'elle allongera inévitablement la durée des études, puisque les programmes passeront de 3 à 5 ans. Ses défenseurs objectent que peu d'étudiants obtiennent actuellement leur licence en 4 ans seulement et que, si les programmes sont bien faits, ils devraient s'ajuster à la réalité. Je n'en suis pas tout à fait convaincu: comme par le passé, le rythme selon lequel les étudiants accompliront leurs cycles d'études sera soumis à des variations où interfèrent pour une part non négligeable des raisons psychologiques ou des facteurs sociaux et économiques. Si l'on voulait vraiment remédier à cet état de fait, il importerait d'établir une étiologie véritable du phénomène de l'allongement des études, pour prendre les mesures appropriées.

Sur le papier donc, on s'apprête à passer d'une licence en quatre ans à une licence en cinq ans. Pour des raisons sur lesquelles je reviendrai dans un instant, la réforme s'accompagne de la généralisation du système des crédits (système ECTS). Les crédits sont des unités de compte correspondant à des prestations évaluées que l'étudiant accumule au cours de ses études. Les plans d'études fixent les conditions dans lesquelles ils peuvent être obtenus. Lorsque l'intéressé a obtenu le nombre de points requis, il reçoit le diplôme correspondant. A la Faculté des lettres de Fribourg, dans le respect des directives de la CRUS, le BA totalisera 180 crédits ECTS et le MA 120 crédits ECTS. Comment calculer les crédits ? On retrouve ici une valeur temps. Selon les directives — encore un peu flottantes — de la CRUS, un crédit correspond à 30 heures de travail fourni par l'étudiant. En fixant à 60 crédits ECTS le nombre de points qu'il convient d'acquérir en une année, les directives supposent donc que l'étudiant moyen consacrera à ses études 40 semaines de 45 heures ou 225 journées de travail. Je ne sais pas si ces chiffres sont réalistes. Par rapport au monde du travail, ils ne sont pas déraisonnables.

Pour que cette réforme n'entraîne pas des conséquences catastrophiques sur la question de la durée des études, il faut qu'elle soit accompagnée d'une réflexion en profondeur sur le comportement des étudiants à l'égard des plans d'études. La réforme en fournit non seulement l'occasion, mais, en partie du moins, les moyens. Construire les plans d'études sur le travail que doit fournir l'étudiant est en soi une petite révolution. Jusqu'à présent ceux-ci sont plutôt fondés sur les prestations des enseignants, qui fixent, selon des critères variables, le nombre de cours et de séminaires à suivre, celui des travaux à accomplir. Bien sûr, évaluer le temps nécessaire à l'acquisition de compétences méthodologiques et de connaissances demeure une entreprise périlleuse, mais elle n'est pas tout à fait impossible. Un enseignant expérimenté sait de combien de temps un étudiant normalement doué doit disposer pour résoudre un exercice de mathématiques ou traduire une version latine. L'un des avantages de la réforme est de forcer les enseignants à se poser clairement de telles questions. Un exemple suffira: un consensus se fait en Suisse sur le mémoire de MA. Il devrait valoir 30 crédits ECTS. Cela veut dire que l'étudiant doit disposer du temps équivalant à un semestre plein pour rédiger son mémoire. En d'autres termes, un mémoire de MA devrait pouvoir être écrit en six mois.

Il appartiendra alors au psychologue ou au philologue classique de fixer les objectifs à atteindre par l'étudiant en se fondant sur les pratiques de sa propre discipline. La réforme fournit un cadre temporel qui permet de repenser les programmes en termes d'objectifs. Quelles compétences devraient posséder les nouveaux diplômés au terme de leurs études ? Quelles compétences un étudiant normalement doué et raisonnablement travailleur peut-il acquérir en trois ans ? en cinq ans ?

Si les plans d'études sont bien faits, un étudiant normalement doué et se consacrant pleinement à ses études devrait pouvoir respecter les délais fixés. Toutes conditions égales d'ailleurs ! La mise en place d'une structure d'études au sens des principes de la Déclaration de Bologne ne dispense donc pas d'une réflexion sur la politique sociale à défendre en matière d'enseignement universitaire. Elle doit aussi s'accompagner d'une réflexion pédagogique portant sur les causes de retard ou d'échec et les moyens d'aider l'étudiant à atteindre sans désemparer les objectifs fixés. C'est à ce prix que l'on maîtrisera la question de la durée des études.

2.

Le but des signataires de la convention du 19 juin 1999 n'était pas d'améliorer les plans d'études, mais de favoriser la mobilité. Comment faciliter la reconnaissance des prestations accomplies dans des institutions différentes? Harmoniser les plans d'études devrait faciliter les transferts de prestations. D'où l'idée de décerner des diplômes sanctionnant des étapes comparables dans les études supérieures et d'imposer un système permettant le transfert des crédits obtenus. La mobilité est posée comme un objectif à atteindre, la réforme des études comme le moyen d'y parvenir.

Je ne mets pas en cause la nécessité de la mobilité. On gagne à se former auprès de maîtres différents. L'adage "les voyages forment la jeunesse" garde à mes yeux son actualité. Nous devons tout faire pour faciliter les échanges entre nos institutions nationales et continuer à envoyer nos étudiants à l'étranger. Mais il y a diverses manières de les concevoir. Il est clair que la mobilité n'a de sens que parce que nos universités sont différentes les unes des autres. Si tout le monde faisait la même chose en même temps et de la même manière, à quoi servirait la mobilité ? Bonaparte a uniformisé l'enseignement français dans ce sens. ƒtudier à Lille ou à Toulouse revenait au même. Pourquoi dans ces conditions déménager de Lille à Toulouse ? Admettre une certaine diversité revient à reconnaître que le système des transferts de crédits ne peut pas être simple. Je vois trois problèmes différents.

Les étudiants qui partent pour un semestre ou un an dans le cadre des programmes d'échange doivent s'intégrer dans un cursus qui peut être assez différent de celui de l'Université où ils recevront leur diplôme et obtenir, à leur retour, la reconnaissance de ce qu'ils ont fait ailleurs. Le meilleur moyen d'y parvenir est de continuer à favoriser des programmes reposant sur l'initiative des intéressés. Si l'étudiant qui part a l'assurance que les prestations accomplies dans l'université d'accueil seront reconnues à son retour, il hésitera moins à partir. La signature d'un contrat de prestations liant l'étudiant aux professeurs responsables dans les deux universités concernées devrait résoudre ce problème.

Un autre problème est posé par les étudiants qui décideront de changer d'université une fois leur BA en poche, soit pour continuer leur formation avec d'autres maîtres, soit pour se spécialiser dans une filière d'études MA pour laquelle l'université où ils se trouvent ne propose pas l'équivalent exact. L'idée d'un supplément au diplôme détaillant les études accomplies et les crédits obtenus permettra aux commissions d'immatriculation de mieux évaluer les compléments éventuels nécessaires. Mais cela ne nous dispensera pas d'une réflexion en profondeur sur nos pratiques en matière de reconnaissance. Avant d'étendre cette réflexion au cercle des signataires de la Convention de Bologne, il importe de la mener à l'intérieur de notre pays. Avant de devenir "euro-compatibles", nos diplômes devraient devenir "helvéto-compatibles". Je préfèrerais que ces objectifs soient recherchés par voie de concertation plutôt qu'à travers des directives centralisées et imposées d'en haut aux facultés. En novembre dernier, les doyens des facultés des lettres se sont rencontrés à Berne et ils se verront à nouveau à Fribourg en mai pour faire le point sur la réforme dans leurs universités respectives. Ces échanges sont utiles et nécessaires: ils peuvent contribuer à diffuser des modèles de plans d'études qui, tout en respectant la spécificité des diverses institutions, favorisent les transferts. A plus long terme, ils pourraient assurer l'harmonisation des pratiques en matière de reconnaissance.

Plus délicate est la question de l'étudiant qui change d'université en cours d'étude. L'étudiant qui quitte une université en cours d'études devrait avoir le droit de recevoir un "état des lieux" énumérant les prestations accomplies et les résultats obtenus. Mais leur reconnaissance ne peut pas être automatique. Dans ces cas-là, nous ne ferons pas l'économie d'un examen approfondi par des commissions chargées d'évaluer les acquits et d'établir les conditions d'accès des intéressés dans la nouvelle institution de leur choix.

Il reste une question que je n'ai guère la place d'aborder ici, mais que la réforme permet de poser sur des bases nouvelles: les études faites dans plusieurs facultés. Il est clair que si celles-ci réussissent favorisent au moins à l'intérieur de la même institution des modèles compatibles, il sera possible, pour ceux et celles qui le désirent, d'étudier dans des facultés parfois très différentes. Il existe déjà des cas de ce genre et l'on est généralement convaincu de leur bien-fondé. A la réforme de les favoriser.